

La protection adéquate de la propriété intellectuelle est un dossier important pour les entreprises. Il l'est aussi pour les consommateurs, car les pertes subies par le secteur privé en raison d'un manque d'attention dans ce domaine doivent, en fin de compte, leur être refilées. La violation des droits d'auteurs, des dessins, des brevets ou des marques de commerce est au coeur du problème, lequel affecte un large éventail d'industries.

L'APEC prend très au sérieux la protection de la propriété intellectuelle, et elle a élaboré un programme de travail concret afin d'aider les économies membres en développement à respecter leurs obligations aux termes de l'Accord OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Figurent, parmi les projets en cours, une série complète de programmes et d'ateliers, une enquête sur les lois internes relatives à la propriété intellectuelle afin d'identifier les meilleures pratiques, une étude du régime des marques de commerce dans chacune des économies de l'APEC, et une recherche sur la simplification et la normalisation des systèmes administratifs.

En 1997, les économies de l'APEC échangeront des informations sur la meilleure façon de protéger les marques de commerce bien connues, et elles évalueront divers types de régimes d'application des lois en ce domaine, afin d'élaborer un ensemble de principes directeurs.

Libéralisation du commerce et de l'investissement

La libéralisation du commerce au sein de l'APEC est axée sur les Plans d'action individuels (PAI) des économies membres. Ces documents, qui sont publiquement offerts sur l'Internet, donnent les calendriers de libéralisation des barrières tarifaires et non tarifaires, du commerce des services et de l'investissement ainsi que les échéanciers de mise en oeuvre des engagements pris à l'issue de l'Uruguay Round. Les PAI sont des documents dynamiques qui sont régulièrement actualisés pour refléter les nouveaux engagements volontaires pris par les économies membres en vue d'honorer l'objectif de libération et d'ouverture du commerce et de l'investissement dans la région de l'APEC d'ici 2010 ou 2020 (pour les économies en développement). Lors de la réunion des ministres du Commerce et des Affaires étrangères et de celle des dirigeants de l'APEC, les membres discuteront des améliorations apportées à leurs plans individuels. Les ministres du Commerce se réuniront à Montréal au mois de mai afin de faire le point sur les progrès jusqu' à date, et de s'accorder sur les prochaines étapes en préparation pour les réunions à Vancouver.